

Demande de raccordement au réseau THD42

MODE D'EMPLOI

Vous ne pouvez demander votre raccordement qu'à partir de la date indiquée lors de la réunion publique sur votre secteur. Si besoin, contactez votre mairie.

Seuls les logements marqués par une pastille verte sur la carte sont éligibles. 

Si la pastille est bleue, la demande de raccordement se fait directement auprès d'un fournisseur d'accès Internet. Si la pastille est rouge, le logement n'est pas encore éligible.

Etape 1. Information

La commune et l'intercommunalité m'informent de la possibilité de demander un raccordement lors d'une réunion publique.

Etape 2. Espace Raccordement

Depuis mon ordinateur connecté à Internet, je me rends sur le site www.thd42.fr
Puis je clique sur l'espace raccordement.

Etape 3. Coordonnées

Dans le module de demande de raccordement, je saisis l'adresse du logement/bâtiment à raccorder.

Etape 4. Visualisation

Sur la carte, je sélectionne la vue satellite (en haut à droite) et je recherche la position exacte du logement. Si besoin, je zoome sur la carte.

Etape 5. Sélection

Sur la carte, je clique sur la pastille verte située juste au dessus de mon logement.

Si les informations qui s'affichent sont exactes, je valide la demande de raccordement en cliquant sur le pavé bleu.

Etape 6. Prise de rendez-vous

Afin de fixer un rendez-vous de raccordement, je remplis le formulaire de contact avec mes coordonnées. J'appuis sur le pavé bleu pour valider la demande.

Etape 7. Confirmation

Je reçois automatiquement un Email confirmant ma demande de raccordement. Je dois impérativement cliquer sur le lien sous trois jours maximum.

Un technicien me contactera par la suite afin de fixer la date et l'horaire d'intervention.

Etape 8. Raccordement

Une fois le rendez-vous pris, le technicien intervient gratuitement pour établir la liaison entre mon logement et le réseau fibre. Une prise terminale optique est fixée à l'endroit convenu avec le technicien.

